

ANNEXE 1

Grille de tarification de l'accueil extrascolaire applicable à compter de la rentrée 2024.

Pour les enfants de 2 à 17 ans :

Tarifs à l'heure, selon lieu d'habitation et quotient familial.

Tarifs identiques pour les jours sur place et les jours avec sorties. Il est demandé aux familles, pour participer aux sorties, d'inscrire leurs enfants 1 autre jour (ou l'équivalence de 2 demi-journées) sur la semaine.

QF	0/450	451/700	701/900	901/1200	1201/1500	+1501
Panissières	0,90 €	1,10 €	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,84 €
Extérieur	1,00 €	1,24 €	1,44 €	1,70 €	1,94 €	2,10 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Le paiement des prestations d'accueils périscolaires sont possibles :

- En espèces au guichet de la Mairie
- Par chèques bancaires. Le règlement se fait à l'ordre du Trésor Public.
- Par chèques vacances ANCV